



Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire De l'Entente Sportive Caudacienne

Mesdames et messieurs les adhérents,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Entente Sportive Caudacienne qui se tiendra :

Le mardi 28 janvier 2025 à 19h00 *

En présentiel :

Bungalow de l'ESC

Stade Robert Barran – Rue du chemin vert

94510 La Queue en Brie

Ou

Par visio-conférence : le lien de connexion vous sera envoyé ultérieurement

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Accueil, émargement, vérification des pouvoirs*
- Présentation et vote du Rapport moral pour l'exercice du 1^{er} septembre 2023 au 31 aout 2024
- Présentation et vote du rapport comptable, comptes pour l'exercice du 1^{er} septembre 2023 au 31 aout 2024,
- Présentation et vote du budget prévisionnel pour l'exercice du 1^{er} septembre 2024 au 31 aout 2025
- Quitus
- Election des membres du Bureau Directeur
- Réunion du Comité Directeur et désignation des fonctions des membres du nouveau Bureau Directeur
- Questions diverses



CONTROLES :

En présentiel : Le jour de l'Assemblée Générale, les adhérents en droit de voter se présenteront munis de la carte d'adhérent de l'ESC ou tout moyen d'identification avec photo.

En visio-conférence : Le jour de l'Assemblée Générale, les adhérents en droit de voter devront se connecter avec l'adresse email enregistrée dans Eclubs.

Afin de pouvoir voter, chaque adhérent devra être connecté sur sa propre boîte mail.

Seuls les adhérents enregistrés dans Eclubs, le jour de l'envoi des convocations, et remplissant les conditions statutaires** seront considérés comme électeur.

*Afin de pouvoir assurer la validité des délibérations, la présence d'un tiers des membres en droit de voter est nécessaire. Si le quorum n'est pas atteint, cette convocation tient lieu pour une deuxième Assemblée Générale qui se tiendra même jour, même lieu, même ordre du jour, à 19h30, quel que soit le nombre d'électeurs présents ou représentés.

**Est électeur, tout membre actif pratiquant ou dirigeant, adhérent à l'ESC depuis trois mois au minimum, à jour de ses cotisations et âgé de 16 ans au moins le jour de l'Assemblée Générale (article 7-2-2 des statuts de l'Association).

Pour l'ESC, son Président Marc MAZUC

Pour l'ESC, le Président
M. Marc MAZUC

**ENTENTE SPORTIVE
CAUDACIENNE**
N° 68493 J.O. du 6.4.1968
Stade Robert Barran
Rue du Chemin Vert
94510 LA QUEUE EN BRIE